

Fiche d'entreprise

Article R4624-37 du Code du Travail : Pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent, notamment, les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés.

1/ IDENTIFICATION

Médecin du Travail: Dr. Magallon Gérald

e-mail: g.magallon@gest05.fr

Intervenant : Audrey GIRAUD

e-mail: a.giraud@gest05.fr

Dates de rédaction :

Première rédaction : **21/01/2016**

Visite réalisée avec :

M.

Mise à jour n°1 :

Mise à jour n°2 :

Entreprise :

Nom : X

Code NAF (APE):

42.11Z

N° Adhérent :

3873

Coordonnées :

ZA les cheminants 05230 LA BATIE NEUVE

Nature de l'activité :

Courriel :

contact.gap@X-mm.com

Tél :

04.92.52.26.26

Fax :

04.92.52.09.77

Construction de routes

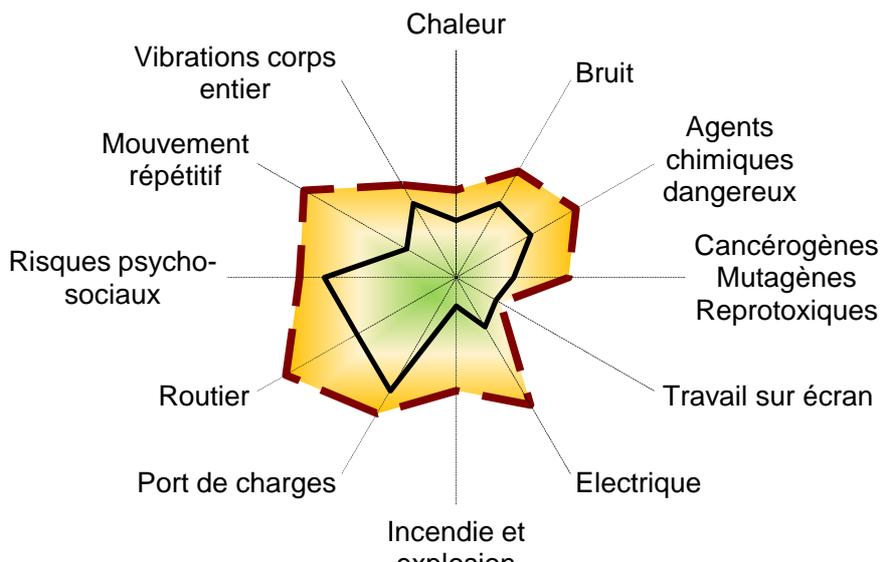
2/ CONSEILS DU MEDECIN DU TRAVAIL

Scores de risque résiduel

BTP X

Le graphique ci-contre visualise le niveau de prévention comparé aux activités de "BTP".

Ce "bon" niveau de prévention, pourrait être amélioré en alimentant et en suivant régulièrement le plan d'actions de prévention, en s'assurant que les mesures prises soient réellement applicables.



Dr. Gérald MAGALLON
Médecin du Travail
GEST 05



Signature du médecin du travail :

3/ CONDITIONS DE TRAVAIL *(selon les déclarations de l'employeur)*

3/1 Description sommaire des conditions de l'activité

Travaux routiers uniquement avec principalement des enrobés, moins de bordure et très peu de canalisations. La clientèle est composée à 70% du secteur public (CG, communes, COM COM, ...), 30% de privés (particuliers, entreprises, SCI, ...)

Locaux : pré fabriqués pour les bureaux avec un espace accueil, des bureaux individuels et collectifs (ménage par entreprise extérieure), vestiaires sanitaires douches et salle de pause aux Cheminants. Locaux en location, 1 atelier, 1 pré-fabriqués à Avançon pour le poste enrobés à froid.

Secteur géographique chantiers : 05 et 04 (Ubaye, Seyne et nord de Sisteron).

Parc véhicules : 1 niveleuse, 1 finisseur, 1 gros cylindre, (les petits sont en location), 1 cylindre, 1 compacteur pneus, 3 10 tonnes, 2 3 essieux, 2 semis, 1 répandeuse 8500 L, 1 répandeuse 9500 L, 1 citerne 3000 L, 1 pprte char, 3 tractopelles, 1 gros chargeur à Avançon 12 fourgons, 5 VL en location.

l'atelier prend en charge toute la maintenance des véhicules et engins.

Visite d'un chantier enrobés à Vitrolles, site avançon en 2014

Site Avançon : production des enrobés à froid et retour chantier (produits inertes). 1 cabane vestiaire et réfectoire, 1 cabane bureau, 1 cabane sur la ligne. installation sanitaire prévue en 09/14

X appartient au **groupe X**

3/2 Le personnel

Effectif habituel : Total : Hommes : Femmes :

Nombre en Surveillance Médicale Renforcée (SMR) :
 dont Travailleurs handicapés :
 Moins de 18 ans :

Nombre de CDD / saisonniers :

Postes de travail :

Chef de centre (1),
 Conducteurs de travaux et BE (4)
 Chef de chantier (4)
 Chef d'équipe (1)
 Comptable (2)
 Secrétaire (1)
 Mécanicien (1)
 Chef de poste (1)
 Chauffeur PI et conducteur engin (13),
 Ouvrier routier (9)

Convention collective :

Délégués du personnel : Oui Non Nombre:
 3 représentants CHSCT

3/3 Le temps de travail

Journée	2x8 (sans nuit)	Nuit exclusivement	Poste (3x8) (5x8)	Autres
37				

Temps de travail annualisé : 1607 h.

Du lundi au vendredi. Chantier : 7h-12h 13h-17h. Bureaux : 8h-12h 14h-18h

3/4 Le confort au travail

	OUI	NON	COMMENTAIRES
Local de pause	x		Dans les vestiaires
Mise à disposition de boissons	x		Bureau et chantier. Fontaine à eau, eau minérale, eau potable
Vestiaires	x		Au dépôt. 1 casier individuel double compartiment, cadenas
Toilettes	x		Dépôt, atelier, parfois chantier
Douches	x		Dépôt
Aération, Conditionnement de l'air	x		Naturelle
Eclairage	x		Naturel et artificiel
Chauffage	x		Clim réversible

Tenue de travail : chaussures de sécurité, pantalon, veste, tee-shirt manche longue, polaire, parka, bonnet, gants, casque anti-bruit ou bouchons moulés, masque FFP3, casque de chantier, combinaison jetable blanche,
Nettoyage des vêtements : étude d'un prestataire pour septembre 2016
Machine à laver à l'atelier

3/4/1 : Formations diverses (techniques, informatiques etc...)

Oui Non

Commentaires :

Plan de formation annuel avec par exemple habilitation électrique, CACES, SST. Tout le personnel est concerné

3/5 La sécurité

Responsable ou délégué à la sécurité sur le site ?

Oui Non

Si oui, qui est-il? _____ M. X

Référent prévention (Art. R.4644-1 du Code du Travail) ?

Oui Non

Si oui, qui est-il? _____ M.XX

Des mesures d'urgence spécifiques ont-elles été établies (secours, ...) ?

Oui Non

Si oui, quelles-sont-elles?

Mesures de prévention existantes :

Trousses de secours, n° d'appel d'urgence et CAT. Vérification du contenu, des dates et réapprovisionnement
Téléphone pour les chefs de chantier
Entraînement sur cas concret d'accident

Recommandations :

Voir fiche conseil GEST05 : "Trousse de secours : contenu et mode d'emploi"
Voir fiche conseil GEST05 « Face à un accident, que faire? » et Accident bénin

Du personnel a-t-il reçu une formation à la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques (PRAP, anciennement gestes et postures) ?

Oui Non

Commentaires :

Des secouristes sont-ils sur le site (PSC1 / SST / Autre) ?

Oui Non

PSC1	
S.S.T.	29
AUTRE	

Si oui, ont-ils participé aux formations continues?

Oui Non

Une formation sécurité est-elle faite à tout nouvel embauché ?

Oui Non

Commentaires :

Logiciel X de formation renforcée à la sécurité avec évaluation des résultats, livret d'accueil papier, signature du tuteur et u nouveau

4/ LES PATHOLOGIES REMARQUEES DANS CE TYPE D'ACTIVITE

(Le suivi pratiqué lors des examens médicaux sera donc axé sur le dépistage et la prévention de ces principaux risques d'altération de la santé des salariés.)

Résultats de l'observatoire EVREST PACA :

Hormis le risque accidentel (chute, accident de la route...), on retrouve dans ce type d'activité :

Des TMS (Toubles musculo Squelettiques) chez **21%** des salariés répartis en :

* Affections péri-articulaires (tendinites épaules, coudes, poignets, syndrome du canal carpien, genou) en rapport avec les gestes répétés chez **8%** des salariés

* Affections rachidiennes (mal au dos) en rapport avec les postures de travail et la manutention manuelle, et avec la crispation éventuelle (délai, cadence, stress,...) chez **14%** des salariés

Des troubles psychiques en rapport avec le stress, les cadences, délais à respecter... pour **7%** des salariés.

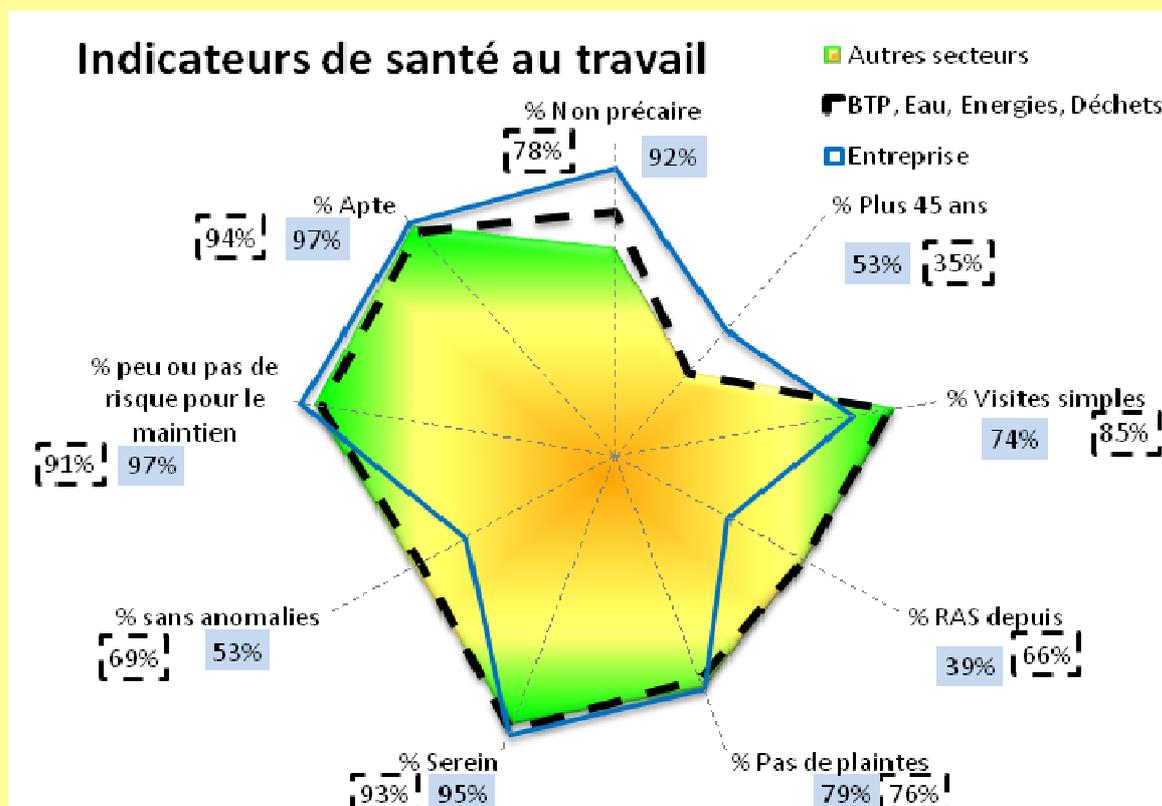
Des troubles auditifs en lien avec l'exposition au bruit chez **6%** des salariés

Au total le risque pour le maintien dans l'emploi concernerait **10%** des salariés.

Résultats issus des données GEST05 (deux dernières années) :

La ligne et les étiquettes bleues indiquent le niveau des indicateurs synthétiques de "bonne santé au travail" recueillis à partir du dernier enregistrement pour chaque salarié vu lors des 2 années précédentes (38 salariés différents). Ainsi, quand la ligne bleue est à l'extérieur de la ligne pointillée noire, la situation est plus favorable pour l'entreprise que dans sa branche d'activité.

Ces indicateurs sont plutôt plus favorables par rapport à ce qui observé sur le BTP (3658 salariés différents), malgré une proportion de salariés de plus de 45 ans plutôt plus importante :



5/ LES INDICATEURS DE RESULTATS (données connues au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'employeur)

ACCIDENTS DU TRAVAIL :

Nb d'AT avec arrêt :

0

Nb d'IPP lié à un AT :

Nb d'enquête sur les AT:

Commentaires : 2014 Naf 42.11Z TF=20,1 ; TG=1,7

Pour connaître les TF/TG de la branche d'activité :

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>

R. 4624-24 : Le médecin du travail est informé de tout arrêt de travail d'une durée inférieure à trente jours pour cause d'accident du travail afin de pouvoir apprécier, notamment, l'opportunité d'un nouvel examen médical et, avec l'équipe pluridisciplinaire, de préconiser des mesures de prévention des risques professionnels.

Pour cela, vous pouvez utiliser le moyen de votre convenance (copie des DAT, cerfa 14463*01, etc.)

MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) :

NOMBRE DE DECLARATIONS DE MP :

0

Nombre de MP reconnues:

Commentaires : éventuellement nature des maladies concernées.

MALADIES A CARACTERE PROFESSIONNEL (MCP) : (Art. L 461-6 du code de SS)

NOMBRE DE DECLARATIONS DE MCP :

0

Commentaires :

6/ L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (selon les déclarations de l'employeur)

A-t-elle été faite ?

Oui



Non



Date :

2002

A-t-elle été réactualisée depuis la première fois ?



Date :

2015

A-t-elle été transmise au Médecin du Travail ?



Date :

2016

Le personnel a-t-il participé à son élaboration ?



Pour plus d'informations concernant le Document Unique :

<http://www.gest05.org/article.php?laref=73&titre=aide-a-la-methodologie-de-la-realisation-du-document-unique-d-evaluations-des-risques-duer->

Plan d'actions du DUER vu en CHSCT

DUER bien structuré avec calcul du risque brut, et du risque résiduel en fonction des mesures en place.

Risque accidentel correctement identifié et évalué.

Nous vous conseillons d'approfondir les risques sur la santé (TMS, CMR, manutention, RPS).

Une identification des actions de prévention en place en mesure Technique, Organisationnelle ou Humain, permettrait de s'assurer de la maîtrise du risque dans les 3 champs de la prévention.

Quand il est indiqué l'utilisation d'EPI, préciser le type et ses caractéristiques (permettant de s'assurer que l'EPI est adapté au risque)

Explication tableau de synthèse

Types de risques	Nbre pers, exposées	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/16 %
BRUIT	18	→ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (bouchons...)	O u i	42	O u i	→ Estimation des niveaux sonores → Traitement acoustique des parois / plafond Voir fiche GEST 05 : "Le bruit"	1	4	0,4	10%

Score de risque : voir la page "Explication score"

SMR : Surveillance Médicale Renforcée

OUI --> selon le GEST05, le risque identifié implique que vous devriez demander une Surveillance Médicale Renforcée pour les salariés de cette unité de travail, du fait de ce risque

NON --> selon le GEST05, ce risque ne nécessite pas une Surveillance Médicale Renforcée des salariés de cette unité de travail

TMP : Tableaux de Maladies Professionnelles

Une maladie peut être reconnue comme maladie professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale. Le ou les n indiqués correspondent aux n de TMP. (dans l'exemple, TMP n 42 : "Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels")

Pen : Pénibilité

La loi du 9/11/2010 relative à la réforme des retraites impose la mise en place de dispositifs réglementaires sur la pénibilité. Pour toutes les entreprises, l'employeur doit évaluer :

- les conditions de pénibilité auxquelles le travailleur est exposé,
- la période au cours de laquelle cette exposition est survenue,
- les mesures de prévention mises en œuvre par l'employeur pour faire disparaître ou réduire ces facteurs durant cette période.

OUI --> le risque identifié fait partie des facteurs de pénibilités prévus par décret.

NON --> le risque ne fait pas partie des facteurs de pénibilité prévus par décret.

Pour plus d'informations concernant la SMR :

<http://www.gest05.org/article.php?laref=133&titre=la-surveillance-medicale-renforcee-smr->

GRILLE DE RISQUE

$$\text{Score (\%)} = (G \times F \times P) / 16$$

Code couleur :

Score de 0 à 19% :	0%	= niveau de prévention satisfaisant à maintenir
Score de 20 à 55% :	50%	= niveau de prévention à améliorer par des actions de prévention programmées
Score de 56 à 100% :	90%	= niveau de prévention insuffisant, actions urgentes à mettre en œuvre

GRAVITE (G) : critères à retenir

Gravité 1 =	Conséquence probable simple inconfort avec éventuellement diminution de l'efficacité au travail. <i>Exemple l'exposition au travail sur écran.</i>
Gravité 2 =	Conséquence probable : arrêt de travail, maladie professionnelle sans risque de perte d'emploi. <i>Exemple Bruit, SCC</i>
Gravité 3 =	Conséquence probable : arrêt de travail plus long probable, avec risque de perte d'emploi. <i>Exemple Hernie Discale, tendinopathie de l'épaule chez un maçon</i>
Gravité 4 =	Conséquence possible : décès.

FREQUENCE ET INTENSITE (F) : critères à retenir

Fréquence et intensité 1 =	Exposition rare (moins d'une fois par semaine) et/ou intensité faible (pas plus qu'en population générale)
Fréquence et intensité 2 =	Exposition régulière mais inférieure à 25% de temps de travail quotidien et/ou intensité peu importante (plus qu'en population générale mais inférieure aux recommandations)
Fréquence et intensité 3 =	Exposition quotidienne entre 25 et 75% du temps et/ou intensité proche des limites recommandées.
Fréquence et intensité 4 =	Exposition quotidienne supérieure à 75% du temps et/ou intensité au dessus des recommandations.

PREVENTION (P) : critères à retenir

Prévention 1 =	Absence de prévention = rien n'existe, pas de DU, le sujet n'est pas abordé
Prévention 0,8 =	Présence de mesures préventives mais sans organisation, ni document unique
Prévention 0,6 =	Présence d'un document unique mais sans participation des salariés ni plan de prévention structuré.
Prévention 0,4 =	Document unique avec plan de prévention en place, mais des suggestions d'amélioration sont faites par le GEST05
Prévention 0,2 =	Rien de plus proposé par le GEST05

Pour faciliter la lecture de cette "fiche d'entreprise" vous trouverez une fiche de synthèse de l'état des lieux de la prévention dans votre entreprise avec des indicateurs "colorés" :

La **gravité du danger** (colonne G) apparaît en rouge quand le danger est potentiellement mortel.

Le **niveau de prévention** (colonne P) apparaît en rouge quand il est nettement insuffisant.

Le **niveau de risque résiduel** (colonne G*F*P) apparaît en rouge quand il est urgent d'améliorer la prévention, en orange quand il faut programmer des actions d'amélioration et en jaune clair quand le niveau est satisfaisant.

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
FUMÉES DE SOUDAGE Soudure arc, oxyacétylène Feraille	1	→ Ecran facial automatique, gants, → Aération naturelle, <1 boîte de baguettes par an,	O u i	44 66	O u i	→ Système d'aspiration à la source → Transmettre au GEST05 : les procédés utilisés, les matériaux soudés et métal d'apport (type de baguette, composition...) → Port d'un équipement de protection respiratoire (si l'exposition ne peut être supprimée, et lorsque la protection collective est insuffisante). Ex : cagoule à ventilation assistée.	4	1	0,4	10%
AGENT CANCÉROGÈNE, MUTAGÈNE, REPROTOXIQUE (CMR) Huiles de moteur usagées, gaz d'échappement de moteur diesel		→ Aération naturelle → Gants nitrile → Bleu de travail	O u i	36 bis	O u i	→ Gaz : système d'extraction des gaz et ventilation générale. → Port de gants, vêtements et autres équipements appropriés (lunettes, manchettes...) → Formation renforcée des salariés aux CMR	4	1	0,4	10%
AGENT CHIMIQUE DANGEREUX Huiles, solvants, graisse, ...	1	→ Tenue de travail fournie → FDS transmises (cf rapport d'évaluation du risque chimique) → Stockage des fûts sur bac de rétention, à part, Cuve pour les huiles usagées, récupération par une entreprise extérieure, Douche, Gants en nitrile → Fontaine biologique,	N o n	84 43 59 15 15bis	O u i	→ Favoriser la substitution : remplacer les produits dangereux par des produits non dangereux ou moins dangereux → Stockage des produits chimiques dangereux dans un local bien ventilé et rangement adapté (armoire spécifique : fermée, avec bac de rétention...). Vérifier la compatibilité des produits dans le stockage (Ex : acides/bases) → Fermer les couvercles des contenants à déchets souillés → Ports de gants, vêtements et autres équipements appropriés (lunettes, manchettes...) selon les préconisations des FDS, Ventilation de la fosse Recommandation 469 de l'assurance maladie → Sensibilisation des salariés au risque chimique Vigilance concernant le chauffage d'appoint à gaz : risque d'émanation de gaz mortels (CO, CO2) et vérifier la validité du tuyau Voir fiche conseil GEST05 : "Le risque chimique"	3	2	0,4	15%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
PORT DE CHARGE		→ chèvre, 1 palan, 1 transpalette? CRICS → Dessertes à roulettes, → Chaussures de sécurité, Chariot pour les fûts,	N o n	98	O u i	→ Evaluer les quantités manipulées, la fréquence des manutentions, le mode de préhension (facilité de prise), distance, dénivelé... → Organisation du travail de façon à limiter les manutentions manuelles par des aides adaptées → Sensibilisation des opérateurs aux bonnes pratiques de manutention → Respect de la réglementation et des conseils sur la manutention manuelle Voir fiche conseil GEST05 : "Manutention manuelle, le port de charges lourdes"	3	3	0,4	23%
CONTRAINTES POSTURALES (ENSEMBLE DU CORPS)		pompe pour la distribution des liquides, 1 balayeuse	N o n	57	O u i	→ Organisation du travail pour limiter les postures contraignantes (alternance des postures) → Favoriser le travail à bonne hauteur → Respecter les angles articulaires de confort → Favoriser les temps de récupération et l'hydratation → Sensibilisation des opérateurs aux bonnes postures de travail Voir fiche conseil GEST05 : « Gestes répétitifs et TMS »	2	3	0,4	15%
MOUVEMENT REPETITIF			N o n	57	O u i	→ Organisation du travail pour limiter les gestes répétitifs (alternance des tâches) → Favoriser le travail à bonne hauteur → Respecter les angles articulaires de confort Voir fiche conseil GEST05 : « Gestes répétitifs et TMS »	2	2	0,4	10%
MANUTENTION MECANIQUE	1	Palan,	N o n		N o n	→ Vérification périodiques des appareils de levage par un organisme agréé → Conserver les rapports de vérification dans le registre de sécurité et lever les réserves → Formation du personnel et rappels réguliers des consignes de sécurité	3	2	0,4	15%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
EQUIPEMENTS DE TRAVAIL MATERIAUX ENGIN Compresseur, meuleuse, perceuse à colonne, tour presse		→ Casquette coquée, lunettes de protection? gants Machines CE, contrôle APAVE Compresseur récent,	N o n		N o n	→ Conformité des équipements (électrique, mécanique, hydraulique, pression...) → Entretien régulier des machines → Afficher les consignes d'utilisation, de sécurité et de maintenance → Veiller au maintien en état et à l'utilisation des protecteurs (capots, commandes bimanuelles...) → Veiller au port des EPI	3	2	0,4	15%
BRUIT IMPULSIONNEL SUPERIEUR AUX PRESSIONS DE CRETE DE 135 décibels soufflette	1	→ Mise à disposition de casque anti-bruit	O u i	42	O u i	→ Estimation des niveaux sonores → Supprimer les bruits à leur source à chaque fois que possible et isoler les machines bruyantes → Sensibilisation du personnel au risque lié à l'exposition au bruit	2	2	0,4	10%
BRUIT inférieur aux seuils de 85 dB(A)		→ Mise à disposition de casque anti-bruit	N o n		N o n	Voir fiche conseil GEST05 : "Le bruit"	2	2	0,4	10%
VIBRATIONS inférieures aux seuils main-bras Clé à choc		→ Alternier les tâches	N o n		N o n	→ Estimer le niveau des vibrations mécaniques quotidien. → Achat d'outils les moins vibrants possible (préférence aux outils avec équipement antivibratile performant) → Entretien des outils vibrants	2	2	0,4	10%
ECLAIRAGE		→ Eclairage naturel → Eclairage artificiel (tubes fluorescents) → Balladeuse	N o n		N o n	→ Estimation des ambiances lumineuses → Entretien et nettoyage régulier des prises de jour et des luminaires	1	2	0,4	5%
DEPLACEMENT ROUTIER Dépannage	1	Charte d'utilisation des téléphones, → Vérification des véhicules et entretiens périodiques → Véhicules sécurisés (airbags, pneus neige, triangle de signalisation et gilet fluorescent...)	N o n		N o n	→ Organisation des déplacements (prévoir le temps de trajet, l'itinéraire à emprunter, le trafic, les conditions météorologiques...) → Sensibilisation à la sécurité routière Voir fiche conseil GEST05 "Le risque routier"	4	2	0,2	10%
CHUTE DE PLAIN-PIED / HAUTEUR		→ Fosse fermée, balisage disponible, Atelier ordonné, propre Passerelle mobile de travail, Absorbant	N o n		N o n	→ Poursuivre les mesures, → Signaler et protéger les zones dangereuses,	2	2	0,2	5%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/16 %
AMBIANCE THERMIQUE MODEREE		1 chauffage d'appoint au gaz pour l'atelier Bureau chauffé	N o n		N o n	→ Estimation des ambiances thermiques (chaudes et froides) → Chauffage (Température de 15°C recommandée) → Bien s'hydrater au cours de la journée de travail	1	2	0,4	5%
TRAVAIL SUR ECRAN		1 bureau dans l'atelier Ecran plat, périphériques adaptés, Chaise à roulette réglable, Charte informatique → Alternance des tâches,	N o n		N o n	→ Respect des principes ergonomiques Voir fiche conseil GEST05 : "aménagement d'un poste avec écran de visualisation"	1	1	0,2	1%
RISQUE ELECTRIQUE Poste à souder		Matériel aux normes, formation du personnel	N o n		N o n	Poursuivre les mesures,	4	1	0,2	5%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
SIILICE		→ Mise à disposition de masque de protection respiratoire P3,	O u i	25	O u i	→ Disquer, scier à l'humide, aspirer les émissions à la source → Port de masque de protection respiratoire de type P3 (si l'exposition ne peut être supprimée, et lorsque la protection collective est insuffisante)	4	1	0,4	10%
AGENT CHIMIQUE DANGEREUX Ciment, huiles de décoffrage, poudre de traçage, bitumes,		→ Système d'identification des produits chimiques avec un code couleur FDS transmises (cf. rapport d'analyse) Substitution des carburants avec benzene en 2014 Savon et eau Avançon : stockage des produits chimiques sur bac Ecran facial, gants, vêtements couvrants,	N o n	4bis 84 65 66 8 49 49bis 34	O u i	→ Faire un inventaire des produits chimiques utilisés par service précisant l'affectation des salariés. → Améliorer le rendu des couleurs dans le code couleur, indiquer les pictogrammes et le nom du produit sur l'affiche de référence dans le camion → Tenue de travail entretenue régulièrement par l'employeur → Veiller à un étiquetage correct des produits (visible, indélébile, pas de "reconditionnement sauvage"...). Fermer les bidons d'huiles usagées (Avançon) → Ports de gants, vêtements et autres équipements appropriés (lunettes, manchettes...) → Sensibilisation des salariés au risque chimique Voir fiche conseil GEST05 : "Le risque chimique"	3	2	0,4	15%
PORT DE CHARGE		→ Chaussures de sécurité, gants, tenue de travail → Levage avec les machines, pinces pour les bordures ,	N o n	98	O u i	→ Evaluer les quantités manipulées, la fréquence des maintenances, le mode de préhension (facilité de prise), distance, dénivelé... → Organisation du travail de façon à limiter les maintenances manuelles par des aides adaptées → Sensibilisation des opérateurs aux bonnes pratiques de maintenance → Respect de la réglementation et des conseils sur la maintenance manuelle → Port de chaussures de sécurité et gants de maintenance fournis par l'employeur Voir fiche conseil GEST05 : "Manutention manuelle, le port de charges lourdes"	3	3	0,4	23%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
CONTRAINTES POSTURALES (ENSEMBLE DU CORPS)	30	protections genoux, Matériel à proximité	N o n	57 79	O u i	→ Organisation du travail pour limiter les postures contraignantes (alternance des postures) → Favoriser le travail à bonne hauteur → Respecter les angles articulaires de confort → Favoriser les temps de récupération et l'hydratation → Sensibilisation des opérateurs aux bonnes postures de travail Voir fiche conseil GEST05 : « Gestes répétitifs et TMS »	2	3	0,4	15%
MOUVEMENT REPETITIF			N o n	57	O u i	→ Organisation du travail pour limiter les gestes répétitifs (alternance des tâches) → Favoriser le travail à bonne hauteur → Respecter les angles articulaires de confort → Favoriser les temps de récupération et l'hydratation Voir fiche conseil GEST05 : « Gestes répétitifs et TMS »	2	2	0,4	10%
ENGINS		→ Vérification périodiques des appareils des engins par organisme de contrôle, → Formation du personnel (CACES) et recyclage à jour, autorisations de conduite délivrées,	N o n		N o n	→ Conserver les rapports de vérification dans le registre de sécurité → Organiser la circulation (matérialiser les zones...) → Engins sécurisés (avertissements sonores, lumineux...) → Rappeler réguliers des consignes de sécurité, sensibiliser au port de la ceinture,	3	3	0,4	23%
EQUIPEMENTS DE TRAVAIL MATERIAUX Disqueuse, scie circulaire, disqueuse thermique, tronçonneuse,		Avançon : protection des pièces en mouvement Casque de chantier,	N o n		N o n	→ Conformité des équipements (électrique, mécanique, hydraulique, pression...) → Entretien régulier des machines → Etablir les consignes d'utilisation, de sécurité et de maintenance → Veiller au port des EPI (chaussure de sécurité, lunettes, gants, ...), masque de protection respiratoire de type P3	3	2	0,4	15%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
TRAVAIL EN HAUTEUR	30	→ Echafaudage roulant et de pied, nacelle, harnais, protections des banches, → Personnel formé,	N o n		N o n	→ Veiller à la conformité des équipements et à leur entretien (plate-formes sécurisées, garde-corps...) → Montage, démontage et utilisation des échafaudages par des personnes formées → Moyens techniques adaptés à l'environnement de travail et à la tâche à réaliser (dénivelé, conditions météorologiques...), → Assurer la sécurité en partie intérieure des banches, → Si protection collective impossible, utilisation de harnais, longes, casque... → Les EPI doivent être entretenus et vérifiés périodiquement → Formation du personnel aux risques et moyens de prévention Voir fiche conseil GEST05 "le travail en hauteur"	4	1	0,4	10%
BRUIT SUPERIEUR A 85 décibels		→ Bouchons moulés	O u i	42	O u i	→ Estimation des niveaux sonores → Porter les protecteurs individuels adaptés (casques, bouchons...) / obligatoires pour une exposition quotidienne de 85dB(A) ou lors d'une exposition de courtes durée à des niveaux de bruit élevés, et veiller à leur utilisation → Sensibilisation du personnel au risque lié à l'exposition au bruit régulière, Voir fiche conseil GEST05 : "Le bruit"	2	3	0,4	15%
BRUIT IMPULSIONNEL SUPERIEUR AUX PRESSIONS DE CRETE DE 135 décibels		→ Mise à disposition de casque anti-bruit,	O u i	42	O u i	→ Estimation des niveaux sonores → Porter les protecteurs individuels adaptés (casques, bouchons...) / obligatoires pour une exposition quotidienne de 85dB(A) ou lors d'une exposition de courtes durée à des niveaux de bruit élevés, → Sensibilisation du personnel au risque lié à l'exposition au bruit Voir fiche conseil GEST05 : "Le bruit"	2	2	0,4	10%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/16 %
VIBRATIONS TRANSMISES CORPS ENTIER	30	→ Location des "petits" rouleaux	O u i	97	O u i	→ Estimer le niveau des vibrations mécaniques quotidien (temps passé, intensité des vibrations, type de sol, vitesse, engin...) → Sièges suspendus (entretenus, et réglés au poids du conducteur) → Alternier les tâches	2	3	0,4	15%
VIBRATIONS TRANSMISES AU SYSTÈME MAIN-BRAS Perforateur, marteau-piqueur, plaque vibrante,			O u i	69	O u i	→ Estimer le niveau des vibrations mécaniques quotidien (temps passé, intensité des vibrations, type d'outil, présence d'un système antivibratile...) → Achat d'outils les moins vibrants possible (préférence aux outils avec équipement antivibratile performant), critère à l'achat → Entretien des outils vibrants → Alternier les tâches	2	3	0,4	15%
CHUTE OBJETS		→ Blindage des tranchées → Casque, → Pas de superposition des postes,	N o n		N o n	→ Poursuivre les mesures engagées,	3	2	0,4	15%
DEPLACEMENT ROUTIER		→ FIMO et FCO des livreurs, permis à jour, → Vérification des véhicules et entretiens périodiques → Véhicules sécurisés (airbags, pneus neige, triangle de signalisation et gilet fluorescent...)	N o n		N o n	→ Organisation des déplacements (prévoir le temps de trajet, l'itinéraire à emprunter, le trafic, les conditions météorologiques...) → Mise en place d'une charte d'utilisation des véhicules → Sensibilisation à la sécurité routière Voir fiche conseil GEST05 "Le risque routier"	4	2	0,4	20%
TRAVAUX A PROXIMITE DE LA VOIRIE		Fermeture de la circulation, signalisation (panneaux neufs, feux, signalisation manuelle, blocs plastique avec sacs de lestage, ...) Vêtements haute visibilité,	N o n		N o n	→ Poursuivre les mesures engagées,	4	2	0,4	20%
RISQUE ELECTRIQUE		habilitation électrique	N o n		N o n	→ Habilitation électrique, information du personnel aux risques du travail à proximité de réseaux/lignes électriques,	4	1	0,4	10%
CHUTE DE PLAIN-PIED		→ Sensibilisation descente des véhicules,	N o n		N o n	→ Voies de circulation propres et dégagées → Eclairage adapté → Signaler et protéger les zones dangereuses	2	2	0,4	10%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
AMBIANCE THERMIQUE CHAUDE EXTREME	30	→ Véhicules et engins climatisés (80% des véhicules et 50% des engins) Bouteilles d'eau minérale dans les véhicules	N o n		O u i	→ Bien s'hydrater au cours de la journée de travail → Organiser le temps de travail (horaires décalés) → Possibilité de prendre des pauses dans un lieu tempéré Travail et chaleur	2	2	0,4	10%
AMBIANCE THERMIQUE FROIDE EXTREME		Tenue de travail fournie : pantalon, veste, tee shirt, sweat, Engins et véhicules chauffés, installations de chantier chauffées, Gants fourrés,	N o n		O u i	→ Possibilité de prendre une pause dans un lieu chauffé → Tenue de travail adaptée, → Bien s'hydrater au cours de la journée de travail Voir fiche conseil GEST05 : "Travail au froid"	1	2	0,4	5%
RAYONNEMENTS UV		Lunettes de soleil	N o n		O u i	→ Port de vêtements couvrants, casquette, lunettes, crème solaire, (s'assurer du respect de ces consignes)	1	2	0,4	5%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
CONTRAINTES POSTURALES (ENSEMBLE DU CORPS)	8	Rangements disponibles à chaque poste, le matériel nécessaire est disponible à proximité,	N o n	57	O u i	→ Organisation du travail pour limiter les postures contraignantes (alternance des postures) → Favoriser le travail à bonne hauteur (réglage du mobilier) → Respecter les angles articulaires de confort → Favoriser les temps de récupération et l'hydratation → Sensibilisation des opérateurs aux bonnes postures de travail Voir fiche conseil GEST05 : « Gestes répétitifs et TMS »	2	2	0,4	10%
ECLAIRAGE		Eclairage naturel Eclairage artificiel plafonnier avec tubes fluorescents et grilles de défilement Stores à lamelles verticales et stores électriques extérieurs	N o n		N o n	→ Estimation des ambiances lumineuses → Possibilité d'adapter le niveau d'éclairement suivant la tâche à réaliser (Ex : lampes d'appoint...) → Entretien et nettoyage régulier des prises de jour et des luminaires	1	2	0,4	5%
TRAVAIL SUR ECRAN		Ecrans plats réglables en hauteur, inclinaison, deux écrans de visualisation par poste si besoin, Chaise à roulettes réglable, périphériques informatiques adaptés,	N o n		N o n	→ Respect des principes ergonomiques Repose-pieds si besoin → Alternance des tâches, étirements... Voir fiche conseil GEST05 : "aménagement d'un poste avec écran de visualisation" et fiche métier Employés de bureaux	1	3	0,4	8%
DEPLACEMENT ROUTIER		utilisation de véhicules de service en location, Charte d'utilisation des téléphones, → Vérification des véhicules et entretiens périodiques → Véhicules sécurisés (airbags, pneus neige, triangle de signalisation et gilet fluorescent...)	N o n		N o n	IDEM ATELIER	4	2	0,4	20%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
AMBIANCE THERMIQUE MODEREE		→ Chauffage et climatisation des bureaux,	N o n		N o n	→ Estimation des ambiances thermiques (chaudes et froides) si gêne exprimée → Bien s'hydrater au cours de la journée de travail Rappel : température préconisée en période froide pour un travail assis, entre 21 et 23 °C et en période chaude entre 22 et 26°C	1	2	0,4	5%
RISQUE ELECTRIQUE (utilisation d'appareils électriques)		Portes électriques contrôlées, → Registre de sécurité établi et à jour, → Vérification de l'installation électrique par un organisme agréé ou une personne compétente → Installation électrique conforme aux recommandations	N o n		N o n	→ Eviter autant que possible les rallonges et multiprises → Rappeler régulièrement les consignes de sécurité,	4	1	0,4	10%
INCENDIE / EXPLOSION		Couverture anti feu à l'atelier, Extincteurs dans les véhicules, → Présence d'extincteurs dans les locaux → Vérification annuelle des extincteurs par un organisme agréé Formation du personnel → Affichage des consignes en cas d'incendie et les numéros d'appel d'urgence	N o n		N o n	→ Interdiction de fumer → Séparer les combustibles des sources d'ignition (produits chimiques inflammables) Rappeler régulièrement les consignes de sécurité et la conduite à tenir,	4	1	0,2	5%
RISQUES PSYCHOSOCIAUX : Charge et exigences de travail			N o n		N o n	→ Evaluer la charge de travail. → Vérifier la fréquence des dépassements d'horaires → Evaluer la fréquence des perturbations obligeant à abandonner la tâche à réaliser → S'assurer de la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle. (modification de planning, dépassement d'horaires...) Voir fiche conseil GEST05 : "RPS - la charge de travail"	3	3	0,4	23%
RISQUES PSYCHOSOCIAUX : Exigences émotionnelles		Procédure de gestion des accidents graves,	N o n		N o n	→ Prévoir la conduite à tenir en cas d'évènements traumatisants. → Evaluer la fréquence des "tensions" avec le "public" → S'assurer de l'absence de peur au travail (<i>agressions,...</i>	3	2	0,4	15%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
RISQUES PSYCHOSOCIAUX : Marges de manœuvre		→ Intégration des nouveaux embauchés à l'équipe existante, formation spécifique au poste de travail (dossier avec fiches métier, sécurité, FDS, ...) .	N o n		N o n	→ S'assurer des moyens et des compétences nécessaires pour réaliser la tâche. → Assurer le développement personnel continu (formations) → Définir les "conduites à tenir" pour réaliser la tâche et s'assurer de leurs appropriations. (formation). → Associer les salariés aux changements d'organisation. Voir fiche conseil GEST05 : "RPS - les marges de manoeuvre"	3	2	0,4	15%
RISQUES PSYCHOSOCIAUX : Rapports sociaux et soutien collectif		Entretien individuel Questionnaire SATIN organigramme Fiche de poste remise avec le contrat, Planning donné 2 à 3 semaines à l'avance s'il comporte des déplacements, Hébergement obligatoire si 13 et proposé 04 réunion encadrement 1 fois par an compte rendu écrit Tableau de gestion des compétences Plan de formation Ambiance et communication jugées plutôt bien par le chef de centre	N o n		N o n	→ Mettre en place un dispositif de remontées d'informations et des dysfonctionnements, l'exploiter régulièrement et communiquer sur le suivi des actions → Echanger (analyse de pratiques, entretiens annuels...) → Favoriser l'entraide et la coopération → Veiller à une bonne collaboration entre salariés.	3	3	0,4	23%
RISQUES PSYCHOSOCIAUX : Conflits de valeurs			N o n		N o n	→ Mettre en place un dispositif de remontées d'informations et des dysfonctionnements, l'exploiter régulièrement et communiquer sur le suivi des actions → Echanger (analyse de pratiques, groupes de parole, entretiens annuels...) → S'assurer des moyens existants pour réaliser un travail de qualité.	3			0%
RISQUES PSYCHOSOCIAUX : Insécurité de la situation de travail		Classeur pour gérer les restrictions d'aptitude	N o n		N o n	→ Accompagnement au changement → Prévisibilité plannings charge de travail, chantiers, carnet de commandes... → Prévoir la conduite à tenir en cas de demande d'aménagement de poste pour raison de santé. → Anticiper le vieillissement des salariés. → Associer les salariés dans l'évaluation de la pénibilité	3	2	0,4	15%

Types de risques	Nbre pers. exposés	Mesures de prévention existantes (observées ou déclarées)	S M R	T M P	P e n	Mesures préconisées	SCORE DE RISQUE RESIDUEL			
							G	F	P	(G*F*P)/ 16 %
CO-ACTIVITE ENTREPRISE EXTERIEURE / ENTREPRISE UTILISATRICE			N o n		N o n	→En cas d'intervention d'entreprises extérieures, établir le plan de prévention conformément à la réglementation en vigueur →Chantiers de BTP, respecter les mesures du PGCSPS. Rédiger le PPSPS.	2	2	0,4	10%
CHUTE DE PLAIN-PIED		→ Voies de circulation propres et dégagées → Eclairage adapté → Locaux de plain pied → Sol nivelé → Revêtement anti-dérapant	N o n		N o n	→ Chaussures adaptées à l'activité et aux conditions météorologiques → Signaler et protéger les zones dangereuses	2	2	0,4	10%

N° de tableau	Libellé
RG 1	Affections dues au plomb et à ses composés
RG 2	Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés
RG 3	Intoxication professionnelle par le tétrachloréthane
RG 4	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant
RG 4 BIS	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
RG 5	Affections professionnelles liées au contact avec le phosphore et le sesquisulfure de phosphore
RG 6	Affections provoquées par les rayonnements ionisants
RG 7	Tétanos professionnel
RG 8	Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)
RG 9	Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques
RG 10	Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome
RG 10 BIS	Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins
RG 10 TER	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que par le chromate de zinc
RG 11	Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone
RG 12	Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après
RG 13	Intoxications professionnelles par les dérivés nitrés et chloronitrés des hydrocarbures benzéniques
RG 14	Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésols, dinosebe), par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile (bromoxynil, ioxynil)
RG 15	Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés
RG 15 BIS	Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre
RG 15 TER	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitrosodibutylamine et ses sels
RG 16	Affections cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites "phénoliques", "naphtaléniques", "acénaphthéniques", "anthracéniques" et "chryséniques"), les brais
RG 16 BIS	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon
RG 18	Charbon
RG 19	Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
RG 20	Affections professionnelles provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
RG 20 BIS	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales
RG 20 TER	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs renfermant des arseno-pyrites aurifères
RG 21	Intoxication professionnelle par l'hydrogène arsénié
RG 22	Sulfocarbonisme professionnel
RG 23	Nystagmus professionnel
RG 24	Brucelloses professionnelles
RG 25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
RG 26	Intoxication professionnelle par le bromure de méthyle
RG 27	Intoxication professionnelle par le chlorure de méthyle
RG 28	Ankylostomose professionnelle Anémie engendrée par l'ankylostome duodéal
RG 29	Lésions provoquées par des travaux effectués dans des milieux où la pression est supérieure à la pression atmosphérique
RG 30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
RG 30 BIS	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante
RG 31	Maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, notamment par la streptomycine, la néomycine et leurs sels
RG 32	Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux
RG 33	Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés
RG 34	Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques

N° de tableau	Libellé
RG 36	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
RG 36 BIS	Affections cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : huiles minérales peu ou non raffinées et huiles minérales régénérées utilisées dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, extraits aromatiques, résidus de craquage, hu
RG 37	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
RG 37 BIS	Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel
RG 37 TER	Cancers provoqués par les opérations de grillage des mattes de nickel
RG 38	Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine
RG 39	Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse
RG 40	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (/CMycobacterium avium/intracellulare, /CMycobacterium kansasii, /CMycobacterium/Cxenopi, /CMycobacterium marinum,/CMycobacterium fortuitum)
RG 41	Maladies engendrées par bêtalactamines (notamment pénicillines et leurs sels) et les céphalosporines
RG 42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
RG 43	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
RG 43 BIS	Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
RG 44	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxyde de fer
RG 44 BIS	Affections consécutives au travail au fond dans les mines de fer
RG 45	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E
RG 46	Mycoses cutanées
RG 47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
RG 49	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
RG 49 BIS	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
RG 50	Affections provoquées par la phénylhydrazine
RG 51	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants (*)
RG 52	Affections provoquées par le chlorure de vinyle monomère. Durée d'exposition
RG 53	Affections dues aux rickettsies
RG 54	Poliomyélites
RG 55	Affections professionnelles dues aux amibes
RG 56	Rage professionnelle
RG 57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
RG 58	Affections professionnelles provoquées par le travail à haute température
RG 59	Intoxications professionnelles par l'hexane
RG 61	Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés
RG 61 BIS	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium
RG 62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
RG 63	Affections provoquées par les enzymes
RG 64	Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels
RG 66 BIS	Pneumopathies d'hypersensibilité
RG 67	Lésions de la cloison nasale provoquées par les poussières de chlorure de potassium dans les mines de potasse et leurs dépendances
RG 68	Tularémie
RG 69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
RG 70	Affections professionnelles provoquées par le cobalt et ses composés
RG 70 BIS	Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques frittés ou fondus contenant du cobalt
RG 70 TER	Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par l'inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage
RG 71	Affections oculaires dues au rayonnement thermique
RG 71 BIS	Affections oculaires dues au rayonnement thermique associé aux poussières
RG 72	Maladies résultant de l'exposition aux dérivés nitrés des glycols et du glycérol
RG 73	Maladies professionnelles causées par l'antimoine et ses dérivés
RG 74	Affections professionnelles provoquées par le furfural et l'alcool furfurylique
RG 75	Affections professionnelles résultant de l'exposition au sélénium et à ses dérivés minéraux

N° de tableau	Libellé
RG 76	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile
RG 77	Périonyxis et onyxis
RG 78	Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances
RG 79	Lésions chroniques du ménisque
RG 80	Kératoconjonctivites virales
RG 81	Affections malignes provoquées par le bis(chlorométhyle)éther
RG 82	Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle
RG 83	Lésions provoquées par les travaux effectués dans un milieu où la pression est inférieure à la pression atmosphérique et soumise à variations
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
RG 85	Affection engendrée par l'un ou l'autre de ces produits
RG 86	Pasteurelloses
RG 87	Ornithose-psittacose
RG 88	Rouget du porc (Érysipéloïde de Baker-Rosenbach)
RG 89	Affection provoquée par l'halothane
RG 90	Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales
RG 91	Broncho-pneumopathie chronique obstructive du mineur de charbon
RG 92	Infections professionnelles à Streptococcus suis
RG 93	Lésions chroniques du segment antérieur de l'œil provoquées par l'exposition à des particules en circulation dans les puits de mine de charbon
RG 94	Broncho-pneumopathie chronique obstructive du mineur de fer
RG 95	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)
RG 96	Fièvres hémorragiques avec syndrome rénal dues aux agents infectieux du groupe hantavirus
RG 97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
RG 98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Scores de risque résiduel

■ BTP

■ X

